

Compte-rendu du groupe de travail urbanisme - Le 17 décembre 2010
Site Natura 2000 Clarée

Ordre du jour :

- ✓ Objectifs Natura
- ✓ Organisation du travail sur le site
- ✓ Rappel des éléments du site
- ✓ Premiers éléments
- ✓ Problématiques liées au thème

Cf. power point joint,
présenté en introduction des réunions

- ✓ Synthèse des échanges

Quel impact Natura 2000 peut avoir sur les projets d'urbanisme ?

Exemple du reprofilage de la route entre les Rosiers et la Vachette

- Cet aménagement est déjà réglementé dans le cadre du Grand Site, de la loi sur l'eau et soumis à étude d'impact.
- Natura 2000 n'est pas un outil réglementaire. Il faut effectivement faire une évaluation des incidences, mais celle-ci est incluse dans l'étude d'impact demandé par ailleurs.

L'étude d'incidence

Une étude d'incidences ne signifie pas que le projet sera annulé. Elle a pour but de :

- soit éviter qu'il y ait un impact sur le site
- soit prévoir des mesures compensatoires : des engagements à réaliser ou des financements. Ces mesures doivent avoir aval de l'Europe.

L'étude d'incidence est du ressort du maître d'ouvrage.

Il existe une fiche simplifiée pour les petits projets.

Cas d'un changement de captage en eau potable

Là aussi, l'étude d'incidence est intégrée dans les autres études (étude d'impact, loi sur l'eau).

Exemple d'un projet de construction sur un site qui contient :

- une espèce végétale d'intérêt communautaire : il n'y a que deux espèces sur le site de la Clarée (le Dracocéphale d'Autriche et le Sabot de Vénus). L'impact potentiel sur les projets est donc limité.
- une espèce végétale protégée : les espèces protégées sont déjà prises en compte dans les études d'impact, qui incluent l'étude d'incidence.
- un habitat protégé : les incidences peuvent être hiérarchisées. Par exemple, l'impact est plus faible sur une forêt de mélèze très représentée dans le site que sur une zone humide où les enjeux sont plus élevés.

Cas des PLU

Si le PLU est validé, il n'y a pas d'impact sur les zones à urbaniser.

Cas d'un individuel

- les permis de construire de maison individuelle ne sont pas soumis à étude d'incidence. Elles doivent bien sûr être dans une zone urbanisable prévue dans le POS ou le PLU et conforme à Natura 2000.
- Cas d'une maison abritant des chauves-souris : les chauves-souris sont protégées par la loi, pas par Natura 2000. Mais Natura peut permettre au propriétaire d'obtenir une aide financière pour réaliser ses travaux en maintenant l'espèce.

Cas d'une opération de grande envergure

La réglementation est déjà existante.

Exemple de la future station d'épuration de Névache qui intègre déjà la réflexion Natura. Mais attention aux petits projets non soumis à autorisation qui peuvent induire un grignotage (petites pistes, remblais, ...) :

- il y a empiètement sur les espaces naturels ou semi-naturels
- l'emprise sur les zones inondables induit une diminution des zones de réception des crues
- la répétition de ces comportements posent problème

Cas des infrastructures liées à l'exploitation forestière

- les aménagements forestiers sont encadrés dans le cadre des aménagements forestiers
- les pistes forestières suivent une procédure d'autorisation dans le cadre du site classé
- les petites pistes ne sont, pour l'instant, pas réglementées

Exemple d'une station de Sabot de Vénus sur une petite piste : obligation de la déclarer

-.--.-.-

Les pistes d'actions pour le site

Exemple d'une modification naturelle de l'habitat (reboisement, ...)

Si il y a des enjeux relevant de Natura 2000, il y a possibilité d'avoir des moyens financiers pour des contrats de débroussaillage, réouverture de milieux, ... (ex. des sites du steppique et du Fournel)

Exemple de la plaine humide de Fontcouverte où les buissons reviennent suite à l'abandon de la fauche. La zone devient de plus en plus humide, ce qui peut être un plus au niveau écologique. Il est nécessaire de travailler au cas par cas. Tout dépend de ce que l'on veut favoriser : la zone humide, la prairie de fauche, l'utilisation, ...

Par rapport aux paysages, Natura 2000 peut répondre à certains objectifs du grand site.

Quels souhaits pour le site

- conserver un paysage type XIX^{ème} siècle ? Pas possible au vu des évolutions de la population, de l'agriculture, de la sylviculture...

- laisser la nature faire ?

L'équilibre peut être trouvé entre les deux, avec des contrats Natura 2000 pour l'entretien de milieux.

Exemple d'entretien sur le site Natura 2000 du Fournel où un travail de fauche est mené sur le Chardon bleu dans les zones de clairière pour favoriser l'espèce (le Chardon bleu vit naturellement dans les couloirs d'avalanche, naturellement ouvert. Il s'est ensuite installé dans des milieux gardés ou fauchés et ouverts artificiellement)

→ Première étape : contrat de débroussaillage avec une entreprise spécialisée

→ Deuxième étape : signature d'une MAET avec un agriculteur pour l'entretien du milieu.

Le surcoût est totalement pris en charge par Natura 2000.

Exemple de choix de laisser certains secteurs sans entretien :

- un bois où l'exploitation n'est pas rentable peut être placé en "bois sénescents" et ainsi favorisé la biodiversité.

- cas des sapinières : le mélèze et le sapin sont tous deux d'intérêts communautaires. Le mélèze est une espèce pionnière qui se trouve naturellement en altitude. Le sapin pousse lui naturellement en fond de vallée. Le choix de favoriser telle ou telle espèce, dans tel ou tel secteur, doit se faire en incluant d'autres critères : tourisme, utilisation du bois, répartition de l'essence dans les Alpes, ...

Projets sur canaux d'irrigation

Il reste peu de canaux en activité sur le site. Aujourd'hui, les particuliers ne s'en servent plus et l'agriculture est en régression.

Des actions sont possibles pour la remise en eau, la restauration et l'entretien de ces canaux. Ces actions peuvent servir dans le cadre d'un soutien à l'agriculture mais aussi, à moyen terme, si des compteurs d'eau sont installés chez les particuliers.

Le petit patrimoine bâti (murets, clapiers, terrasses, ...)

Exemple du site Natura 2000 du Steppique où des contrats ont été signés pour la restauration de murets.

Exemple d'action à mener sur le site de la Clarée : les Iscles à Névache

Habitat prioritaire où se mêlent plusieurs problématiques : tourisme / pastoralisme / urbanisme. S'y retrouvent également plusieurs intérêts : biodiversité, pédagogie, paysage.

Dans le cadre de Natura 2000, des travaux d'entretien pourraient être menés :

- canaux d'irrigation
- drainage
- coupe de saules

Un travail peut également être mené avec les transhumants qui déchargent les camions en début de saison. Cette pratique a un impact direct sur le milieu (moins de problème au retour). Natura 2000 peut aider à la réflexion, à l'analyse de l'impact, et procurer un financement pour mettre en place les solutions proposées par les différents acteurs.

Association de propriétaires et contrat Natura 2000

Exemple de l'alpage du Granon où la moitié est communale et l'autre moitié privée, louée à un groupement pastoral. Dans ce cas, le contrat Natura est signé par le groupement.

Val des Prés travaille actuellement à la mise en place d'une AFP.

Possibilité de fiche action sur l'éclairage public

Val des Prés a déjà mené des actions dans ce sens avec une horloge (l'éclairage s'arrête à une certaine heure et reprend tôt le matin). Ce système offre des avantages économique et écologique. Il nécessite un accompagnement pédagogique auprès des habitants.

Pour la suite

- Travail nécessaire avec l'association de la Vallée Etroite, par rapport au pastoralisme mais aussi au tourisme (surfréquentation, camping sauvage, voitures, ...). M Deyme les contacte.
- Sur chaque commune, besoin de connaître où sont les ouvrages (station, captage, ...), état des lieux et surtout des projets pour réaliser un diagnostic socio-économique au plus près des réalités.

Organisation et animation de la réunion : N. HEITZ et Ph. GILLOT

Compte-rendu rédigé par N. HEITZ

Contacts : naturaclaree@yahoo.fr

Liste des présents

Nom Prénom	Organisme ou commune
ALLONETTO Maurice	Elu Névache
BOUCHIE Thierry	ACCA Val des Prés
DEYME Jacques	Elu Névache
HAMITI Marc	Compagnie des guides
ROMAN Emile	Elu Val des Prés
ROULET André	Elu Val des Prés
TERRASSE Marie	CPIE Haute Durance

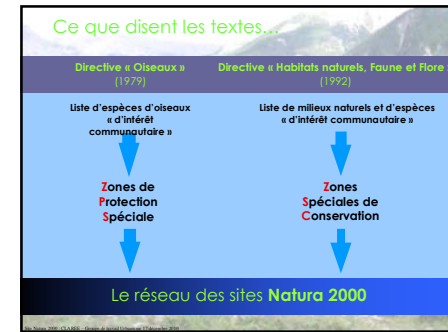


Natura 2000

Objectif principal:

- favoriser le maintien de la biodiversité
- en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales
- dans une logique de développement durable

Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées



Comment ?

Pour chaque site Natura 2000

Un document de référence

► le **DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB)**

- le diagnostic du territoire
- les enjeux et les objectifs du site
- les actions à réaliser

↓

GROUPE DE TRAVAIL avec les acteurs locaux

Contrats d'engagements

- 1) Contrats Natura 2000 **Financement : 100%**
- 2) Charte Natura 2000 **Financements variables**
- Exonération TFNB**

Choix français de gestion contractuelle des sites Natura 2000

Aux acteurs de jouer

► des actions et des outils

Concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des espaces :

- Contrats Natura 2000 (engagements de gestion)
- MAE : Mesures Agri environnementales territorialisées

- Financements nationaux (MAP, MEEDDAT, ...)
- Financements européens (FEADER, FEDER, FEP)



Aux acteurs de jouer: le document d'objectifs

Un projet bâti avec les acteurs locaux

Le DOCOB est établi :

- par un opérateur
- avec la participation du comité de pilotage Natura 2000
- en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail

Il définit, pour chaque site Natura 2000, une stratégie de gestion durable:

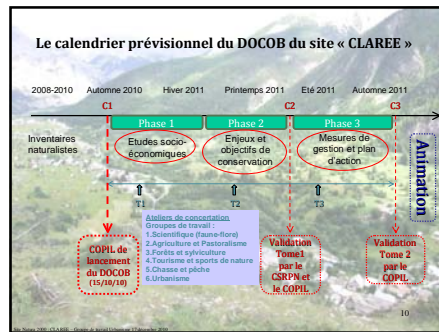
- un état des lieux
- des enjeux et des objectifs de conservation et de gestion
- des propositions d'actions

Il est approuvé par le préfet

Groupes de travail

- 1: Scientifique (faune, flore)
- 2: Agriculture et Pastoralisme
- 3: Forêts et Sylviculture

- 4: Tourisme et sports de nature
- 5: Chasse et Pêche
- 6: Urbanisme



Organisation des groupes de travail

Invitation des têtes de réseau, à partir des membres du Copil
→ ouvert à tous

Échanges et apports de chacun

Progression du DocOb

Envoi du compte-rendu par mail pour validation

Envoi du compte-rendu par courrier avant la prochaine réunion

Réunion d'environ 2h

Objectifs de la réunion

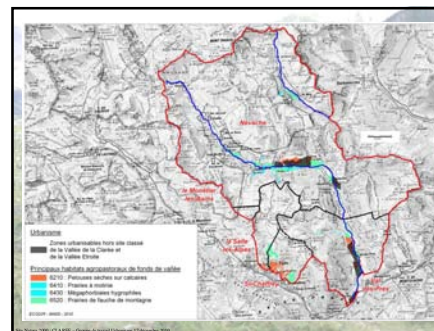
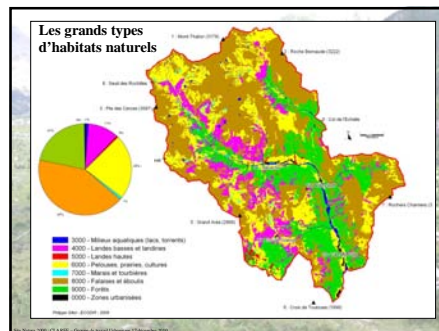
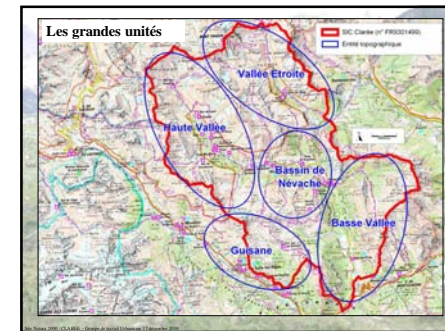
Choix de la méthode la plus participative : début du travail avec et par les acteurs du territoire

Phase diagnostic = synthèse des données existantes, démarrer l'état des lieux en recueillant données et contacts

Connaître acteurs, activités et territoire

Attentes et envies

Commencer les échanges



1^{ers} éléments sur l'urbanisme

PLU en cours : - Saint Chaffrey
- La Salle les Alpes

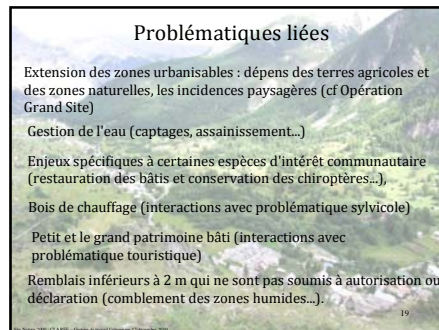
Activités artisanales

Activités industrielles (gravières, dépôts de matériaux, ...)

Infrastructures linéaires (routes, lignes électriques, téléphoniques...)

Protection contre les risques naturels : ouvrages RTM, les dispositifs du PIDA et les procédures d'alerte en cas de risques de crues torrentielles ...

Infrastructures linéaires les équipements (stations d'épurations, relais télé...)



Problématiques liées

Extension des zones urbanisables : dépens des terres agricoles et des zones naturelles, les incidences paysagères (cf Opération Grand Site)

Gestion de l'eau (captages, assainissement...)

Enjeux spécifiques à certaines espèces d'intérêt communautaire (restauration des batis et conservation des chiroptères...)

Bois de chauffage (interactions avec problématique sylvicole)

Petit et le grand patrimoine bâti (interactions avec problématique touristique)

Remblais inférieurs à 2 m qui ne sont pas soumis à autorisation ou déclaration (comblement des zones humides...)

19